

La cotisation

Elle comprend :

- l'affiliation à la FFVélo (Fédération Française de Cyclotourisme)
- la cotisation du club
- l'assurance
- éventuellement, un an d'abonnement à la revue mensuelle 'Cyclo Tourisme'

Nous reprenons les tarifs de la cotisation FFVélo et de l'assurance fédérale AXA.

La part de la cotisation ACP reste sensiblement identique.

	Cotisation FFCT	Cotisation ACP	Assurance		Total	
			PB	GB	PB	GB
Jeunes – 18 ans EFV	13.50	7.50	0 €(1) prise en charge par AXA	50.00	21.00	71.00

Abonnement à la revue 'Cyclo Tourisme' : **32 €**.

27 € pour tout nouvel adhérent.

L'ACP prend 1 € à sa charge à déduire dans les 2 situations.

Les assurances

L'assurance obligatoire

Parmi les trois formules d'assurances proposées par la FFVélo et son assureur, l'A.C.P. a retenu deux formules d'assurance : « **Petit-Braquet** » et « **Grand-Braquet** ».

Les assurances complémentaires

En plus de l'assurance obligatoire, la FFVélo propose deux assurances individuelles complémentaires facultatives permettant notamment d'obtenir des indemnités journalières complémentaires en cas d'accident entraînant un arrêt de travail.

Lisez avec attention la « *Notice d'information – Saison 2026* », jointe à ce bulletin d'adhésion, qui présente les formules d'assurance et leurs garanties, puis **complétez et signez la déclaration du licencié ci-jointe**.

En plus des informations présentées dans la « *Notice d'information – Saison 2025* », vous pouvez obtenir plus de renseignements sur les assurances auprès des membres du bureau.

Déclaration du licencié 2026

À retourner obligatoirement au Club (ou à la Fédération pour les membres individuels)

Je soussigné(e) : _____

né(e) le : _____ / _____ / _____

Pour le mineur représentant légal de _____

Né(e) le : _____ / _____ / _____

Licencié de la Fédération à (nom du Club) : _____

Déclare :

- Avoir pris connaissance du contenu du présent résumé de la notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération auprès d'Areas et Europ Assistance pour le compte de ses adhérents ;
- Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité, Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la Fédération ;
- Avoir choisi la formule : MB PB GB
et les options suivantes :
 Indemnité Journalière forfaitaire Complément Décès/Invalidité Ne retenir aucune option complémentaire proposée

Fait à _____ le _____

Signature du licencié souscripteur (ou du représentant légal pour le mineur)